



Procès-verbal

1^{re} assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 21 janvier 2026, à 19 h 30

Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport (salle RC19), Québec

Présences

Membres avec droit de vote :

■ M ^{me} Francine Dion	Présidente
■ M. Jean Thibault	Trésorier
■ M. Aristote Disonama (en ligne)	Secrétaire
■ M. Keven Bédard	Administrateur
■ M ^{me} Maryline Côté	Administratrice
■ M. Maxime Falardeau	Administrateur
■ M. Charles Gillespie	Administrateur
■ M ^{me} Louise Sauvageau	Administratrice
■ M ^{me} Lyne Vézina	Administratrice

Absence

■ M. Mathieu Beaudoin	Administrateur
-----------------------	----------------

Autres présences

■ M. Stéphane Lachance	Conseiller du district électoral de Val-Bélair
■ M ^{me} Caroline Ouellet	Secrétaire de soutien
■ M. Maxime Thibeault	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 10 personnes participent à l'assemblée.

IL Y A QUORUM

Ordre du jour

1^{re} assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 21 janvier 2026, à 19 h 30

Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport (salle RC19), Québec

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h 30
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 31
3.	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2025	19 h 35
4.	Période d'information du membre du conseil municipal	19 h 40
5.	Période de questions et commentaires du public	19 h 55
6.	Suivis des dossiers et affaires nouvelles	20 h 10
	■ 6.1 Programme – Initiatives en faveur de la biodiversité	
	■ 6.2 Programme de mobilisation à la sécurité routière 2025 – Bilan de l'activité de sécurité routière et angles morts	
	■ 6.3 Table de concertation des conseils de quartier	
	■ 6.4 Résolution CQVB-25-CA-41 (propositions d'amélioration aux trajets du RTC)	
7.	Correspondance et trésorerie	20 h 40
	■ 7.1 État des revenus et dépenses	
8.	Affaires internes	20 h 50
9.	Varia	21 h 00
10.	Fin de l'assemblée	21 h 05



Procès-verbal

1^{re} assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 21 janvier 2026, à 19 h 30

Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport (salle RC19), Québec

1. Ouverture de l'assemblée

À 19 h 35, M^{me} Francine Dion procède à l'ouverture de l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous et un bon début d'année 2026. Aussi, elle informe les membres de la réception d'une carte de vœux de bonne année de la part de M. Stéphane Lachance et les invite à en prendre connaissance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Jean Thibault, dûment appuyée par M. Maxime Falardeau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour *après avoir ajouté les sujets « Accident sur la rue de la Joconde », « Transport scolaire sur la rue Gaudar » et « Déneigement » au point 9.*
La proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2025

Résolution CQVB 26-CA-01

Sur proposition de M^{me} Louise Sauvageau, dûment appuyée par M^{me} Lyne Vézina, il est résolu de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2025 tel que rédigé.
La proposition est acceptée à l'unanimité.



4. Période d'information du membre du conseil municipal

Le conseiller municipal, M. Stéphane Lachance, précise qu'une belle démonstration de l'impact que peut avoir une question posée au Conseil de ville a été faite par les citoyens et les citoyennes de Lac-Saint-Charles à la dernière réunion. En effet, des questions adressées concernant le nettoyage et la reconstruction du Centre Paul-Émile Beaulieu à la suite de l'incendie survenu l'été dernier ont permis de mettre en lumière la situation et que des actions soient posées rapidement. Il invite les citoyens et les citoyennes à ne pas hésiter à se présenter au Conseil de ville pour poser leurs questions ou adresser leurs préoccupations.

Dans les prochaines semaines, il a des rencontres prévues avec des citoyens et citoyennes concernant différents enjeux rapportés depuis son élection ou encore des dossiers en suspens.

De plus, il mentionne avoir obtenu une réponse de la part du Réseau de transport de la Capitale (RTC) concernant la dangerosité et l'emplacement de certains arrêts d'autobus. Il juge la réponse reçue insatisfaisante et a interpellé le président du RTC, M. Yannick Fauteux. Une rencontre avec ce dernier est en planification et un suivi sera fait à la prochaine réunion. En préparation à cette rencontre, il invite les membres à lui faire parvenir des photographies pour documenter son dossier. En complément, M^{me} Francine Dion ajoute avoir reçu un appel de M^{me} Stéphanie Martin, journaliste au *Journal de Québec*, qui prépare un article portant sur l'emplacement des arrêts d'autobus les plus mal situés. M. Lachance dit avoir aussi été contacté à ce sujet et avoir fourni une liste d'arrêts.

Depuis le début de la période hivernale, il reçoit beaucoup de courriels d'insatisfaction concernant le déneigement. Jusqu'à maintenant, ce sont plus de 650 plaintes qui ont été reçues par la Ville concernant le déneigement. Il a demandé une rencontre technique à ce sujet avec l'équipe des travaux publics de la Ville et celle-ci est en planification. Enfin, il rappelle que le 311 est le meilleur moyen de communiquer avec la Ville pour porter plainte et pour s'assurer d'une prise en charge rapide et adéquate.

Concernant l'interdiction d'utilisation de tout appareil à combustible solide, comme les poêles à bois, M. Lachance mentionne avoir eu une rencontre technique avec les décideurs de la Ville qui ont expliqué le modèle utilisé pour faire leurs prévisions et prendre les décisions concernant ces interdictions. Lors de cette rencontre, il était accompagné d'un expert indépendant en environnement qui rédigera un rapport et fera des recommandations.

Finalement, il est très heureux d'être invité à procéder à la mise en jeu protocolaire du match des Chevaliers de Val-Bélair qui se tiendra le 22 janvier 2026, dans le cadre du tournoi de hockey M15.



5. Période de questions et commentaires du public

Un citoyen fait savoir que la chaussée au coin du boulevard Pie-XI et de l'avenue Industrielle est encore une fois cette année affaissée et que des véhicules ont été brisés au même endroit l'année précédente. Il a logé une plainte au 311 et espère que la situation sera réparée rapidement.

Des résidents et résidentes de la rue Gaudar ont reçu, en début de semaine, un courriel de la part du Service de transport de la Capitale les informant que, pour la période du 21 janvier au 31 mars 2026, et pour les prochaines années du 1^{er} décembre au 31 mars, l'autobus scolaire ne circulerait plus sur leur rue et que les élèves du primaire devaient se rendre à l'intersection de la route de l'Aéroport et de la rue Gaudar pour prendre l'autobus. Une vingtaine d'enfants étaient présents à cette intersection ce matin et les parents considèrent que l'arrêt est dangereux notamment puisqu'il n'y a aucun trottoir et en raison du nombre important d'enfants présents. Plusieurs parents ont porté plainte auprès du transporteur et du Centre de service scolaire et se sont mobilisés pour trouver une solution. L'explication fournie par le transporteur scolaire pour justifier cette décision est que la rue est mal déneigée et qu'il n'y a pas suffisamment d'espace au bout de la rue pour permettre à l'autobus de faire demi-tour de manière sécuritaire. Pourtant, d'autres autobus transportant des élèves aux écoles hors-bassin continuent d'y circuler. Comme solution, les parents ont approché le propriétaire du dernier terrain de la rue qui accepte que le transporteur scolaire puisse faire demi-tour sur son terrain et il en assurera le déneigement. Les parents demeurent en attente d'un suivi du Centre de service scolaire et du transporteur. M. Lachance prend acte de la situation et assurera un suivi rapide auprès du Centre de service scolaire.

M^{me} Francine Dion mentionne avoir constaté une utilisation abusive d'abrasif par la compagnie de déneigement. Elle donne quelques exemples et partagera les photos prises avec M. Lachance qui en discutera lors de la rencontre technique sur le déneigement qui est actuellement en planification. La discussion se poursuit avec les citoyens et les citoyennes qui questionnent le processus d'appel d'offres pour l'octroi des contrats de déneigement et la prise en compte du nombre de plaintes formulées.

6. Suivis des dossiers et affaires nouvelles

6.1. Programme – Initiatives en faveur de la biodiversité

En complément du sommaire du projet présenté à la dernière réunion, M. Keven Bédard fait état de manière plus détaillée du projet de campagne de verdissement écologique qu'il souhaite déposer dans le cadre du Programme des initiatives en faveur de la



biodiversité. Il décrit la structure du concours, qui prévoit une catégorie « Balcon et petits espaces » pour les locataires, et une autre « Jardin de biodiversité » pour les propriétaires. Il présente également la répartition de la subvention de 4 000 \$, incluant entre autres l'achat de kits de démarrage pour les 100 premières personnes inscrites et les honoraires pour un conférencier expert afin de répondre au volet éducatif du programme. Puis, il décrit l'échéancier de réalisation une fois que le projet sera autorisé. Il précise qu'au terme de la mise en œuvre du concours, il souhaite que la population puisse voter. Pour ce faire, l'utilisation des médias sociaux sera utile, notamment la page *Facebook* du Conseil de quartier.

Les membres félicitent M. Bédard pour le montage de ce projet et réitèrent leur appui à la résolution adoptée à la dernière séance afin que le projet soit déposé auprès de la Ville.

6.2. Programme de mobilisation à la sécurité routière 2025 – Bilan de l'activité de sécurité routière et angles morts

Dans un objectif de transparence et de rigueur, le tableau détaillé des dépenses encourues dans la cadre des activités de sécurité routière réalisées au cours de l'année 2025 sera rempli et transmis à M. Maxime Thibeault. Par ailleurs, le bilan et les photographies des événements seront présentés à même le rapport annuel de l'année 2025 du Conseil de quartier.

6.3. Table de concertation des conseils de quartier

En suivi du message reçu du président du Conseil de quartier de Saint-Sacrement et qui a déjà été partagé avec les membres, M^{me} Francine Dion fait part des résultats de sa discussion avec le président et de ses expériences antérieures à la Table de concertation des conseils de quartier. Elle explique que les Conseils de quartier de la Haute-Ville ont décidé de se doter d'une Table de concertation dans le but moderniser et d'améliorer le fonctionnement des conseils de quartier. Elle soumet à l'attention des membres les 4 propositions de résolutions qui lui ont été transmises et visant à :

- Mieux faire connaître les conseils de quartier de la Ville de Québec, notamment par l'acquisition d'articles promotionnels;
- Conserver les sommes résiduelles du budget d'opérations;
- Indexer le budget annuel d'opérations des conseils de quartier;
- Pouvoir reconduire des projets d'initiatives.



En complément, M. Maxime Thibeault explique qu'en vertu du Règlement sur les conseils de quartier, le budget de fonctionnement de chaque conseil de quartier est renfloué à chaque année jusqu'à concurrence de 2 000 \$ et qu'une subvention de 10 000 \$ est disponible pour la réalisation de projets d'initiatives mais que les activités doivent être différentes d'une année à l'autre.

Les membres discutent de chacun des projets de résolution soumis à leur attention.

Résolution CQVB 26-CA-02

Sur proposition de M^{me} Francine Dion, dûment appuyée par M. Maxime Falardeau, il est résolu de ne pas se joindre à la démarche initiée par la Table de concertation des conseils de quartier visant à demander à la Ville de Québec de pouvoir conserver les sommes résiduelles du budget d'opérations, de demander l'indexation du budget annuel d'opérations des conseils de quartier et de pouvoir reconduire des projets d'initiatives.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Finalement, M. Stéphane Lachance mentionne que son bureau possède une enveloppe budgétaire discrétionnaire qui peut être rendue disponible pour l'organisation de certaines activités.

6.4. Résolution CQVB-25-CA-41 (propositions d'amélioration aux trajets du RTC)

Tel que mentionné précédemment, M. Lachance et M^{me} Dion jugent la réponse reçue du RTC insatisfaisante. M. Lachance poursuivra ses démarches en vue d'organiser une rencontre rapide avec le président du RTC, M. Fauteux. Également, il suggère que le conseil adopte une résolution pour souligner la dangerosité de certains arrêts qu'il pourra déposer à la prochaine réunion du Conseil de ville.

Après une longue période d'échange, les membres adoptent la résolution suivante.

Résolution CQVB 26-CA-03

Sur proposition de M^{me} Francine Dion, dûment appuyée par M^{me} Maryline Coté, il est résolu de demander à M. Stéphane Lachance et à la Ville de Québec de faire les démarches nécessaires auprès du RTC afin d'assurer de la sécurité des arrêts d'autobus tout au long du trajet dans le secteur de Val-Bélair.



Considérant la dangerosité de certains arrêts d'autobus;

Considérant que plusieurs arrêts sont situés en bordure de rue, souvent non déneigés et sans accès à un trottoir;

Considérant la non-conformité des arrêts identifiés pour les personnes à mobilité réduite;

Considérant la densification de la circulation dans le secteur de Val-Bélair;

Considérant que la Ville de Québec encourage l'utilisation du transport en commun;

Considérant que la sécurité des utilisateurs est compromise.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

En suivi de la résolution 25-CA-41 adoptée à la séance du mois de novembre 2025, M. Maxime Thibeault fait savoir qu'il poursuit ses démarches auprès du RTC afin de planifier la rencontre souhaitée par le conseil de quartier dans les meilleurs délais. De plus, les membres réitèrent l'importance de pouvoir tenir cette rencontre afin de partager leurs préoccupations et de discuter des services de transport en commun dans le quartier avec les décideurs du RTC.

Également, les membres adoptent la résolution suivante, en suivi de la dernière réunion, où ils avaient noté que la traverse des piétons le long du boulevard Pie-XI était risquée.

Résolution CQVB 26-CA-04

Sur proposition de M^{me} Louise Sauvageau, dûment appuyée par M^{me} Maryline Côté, il est résolu de demander à la Ville de Québec de sécuriser la circulation des piétons pour la traversée du boulevard Pie-XI dans le quartier de Val-Bélair, par l'ajout de passages piétonniers.

Considérant qu'une bonne portion du boulevard Pie-XI ne dispose pas de trottoir;

Considérant que très peu de traverses piétonnières sont en place sur le boulevard Pie-XI et qu'il s'avère difficile de traverser cette artère de manière sécuritaire;

Considérant les nombreux développements immobiliers tout le long du boulevard Pie-XI;

Considérant le corridor scolaire situé aux alentours de cette artère;



Considérant que la Ville de Québec encourage la mobilité durable;

La proposition est acceptée à l'unanimité.

7. Correspondance et trésorerie

7.1. État des revenus et dépenses

Le trésorier présente son rapport. Le solde du compte était de 1 803,56 \$ au 30 décembre 2025. Ce montant inclut le solde du budget de fonctionnement pour l'année 2026 d'un montant de 1390,33 \$, de même que le solde de la subvention reçue pour le projet de sécurité routière, qui s'élève à 413,23 \$.

Le chèque de l'École du Val-Joli pour la réalisation de l'activité de sécurité routière 2025 n'est toujours pas reçu. M^{mes} Louise Sauvageau et Maryline Côté feront une relance.

Résolution CQVB 26-CA-05

Sur proposition de M. Charles Gillespie, dûment appuyée par M^{me} Louise Sauvageau, il est résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 1 667,14 \$ (chèque # 292) à GEO 360, pour la réalisation de l'activité de sécurité routière.

La résolution est acceptée à l'unanimité.

Résolution CQVB 26-CA-06

Sur proposition de M^{me} Maryline Côté, dûment appuyée par M^{me} Louise Sauvageau, il est résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 115 \$ (chèque # 293) à M^{me} Caroline Ouellet, pour la rédaction du procès-verbal de la séance régulière du mois de novembre 2025.

La résolution est acceptée à l'unanimité.

Résolution CQVB 26-CA-07

Sur proposition de M. Keven Bédard, dûment appuyée par M^{me} Lyne Vézina, il est résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 115 \$ (chèque # 294) à M^{me} Caroline Ouellet, pour la rédaction du procès-verbal de la séance régulière du mois de décembre 2025.

La résolution est acceptée à l'unanimité.



8. Affaires internes

Considérant que le Conseil de quartier avait adopté, à sa séance du 17 janvier 2024, une résolution visant à confier la responsabilité de la gestion de la page *Facebook* officielle du Conseil de quartier de Val-Bélair à M. Benoît Duchesne, et que ce dernier n'a pas renouvelé son mandat au printemps dernier. Les membres souhaitent revoir la responsabilité de la gestion de cette page.

Résolution CQVB 26-CA-08

Sur proposition de M^{me} Maryline Côté, dûment appuyée par M. Charles Gillespie, il est résolu de confier la responsabilité de la gestion de la page *Facebook* officielle du Conseil de quartier de Val-Bélair à M. Keven Bédard.

La résolution est acceptée à l'unanimité.

En préparation à la prochaine assemblée générale annuelle, M. Maxime Thibeault explique que dans le but d'ajouter de la cohérence et d'éviter la confusion, les dépliants seront dorénavant produits et distribués par arrondissement. Aussi, il invite les membres à réfléchir à l'invitation d'un conférencier pour cette séance.

9. Varia

9.1. Accident sur la rue de la Joconde

M^{me} Louise Sauvageau informe les membres qu'un incident est survenu ce jour à l'intersection du boulevard Pie-XI et de la rue de la Joconde. Elle réitère la dangerosité de cette rue.

9.2. Transport scolaire sur la rue Gaudar

Le sujet a été traité au point 5.

9.3. Déneigement

Le sujet a été traité au point 5.



10. Fin de l'assemblée

À 21 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M^{me} Maryline Côté, dûment appuyée par M. Maxime Falardeau, il est résolu de procéder à la levée de la séance.

Le procès-verbal est rédigé par M^{me} Caroline Ouellet et révisé par M. Aristote Disonama.

Signature autorisée

Francine Dion, présidente

Signature autorisée

Aristote Disonama, secrétaire